

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01064

Numéro SIREN : 482 362 704

Nom ou dénomination : 1 BU 1

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2023 sous le numéro de dépôt 7674

*Certifié conforme  
à l'originale*

13 3 1064  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE  
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS  
Date d'enregistrement au Greffe 05/12/23  
N° DU DEPOT 23/7674.

Bilan 2022.pdf

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGER, N° 2033-A-SD 2023

N° 19948 \* 05

Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)

1 BU 1

82 Rue de l'Espérance  
68120 PFASTATT

Tél. 03 82 28 00 501

Néant

ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Exercice N clos le		
		1		2		31/12/2022		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	{ Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042	-		15	
	<b>Total I (5)</b>	044	15	048	-		15	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	33	052	-		33	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	2686	070	-		2686	
	{ Clients et comptes rattachés *							
	Autres * (3)	072	366	074	-		366	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	14 107	086	-		14 107	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	<b>Total II (9)</b>	096	17 202	098	-		17 202	
	<b>Total général (I + II)</b>	110	17 217	112			17 217	
<b>PASSIF</b>							Exercice N NET	
							1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			7500	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			750	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)			132
	Report à nouveau			134			521	
	Résultat de l'exercice			136			< 414 >	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		<b>Total I</b>		142				8 357
Provisions pour risques et charges							<b>Total II</b> 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			1290	
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	)		7570	
	Produits constatés d'avance			174				
	<b>Total III</b>		176				8 860	
	<b>Total général (I + II + III)</b>		180				17 217	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	-	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	-		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	-	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	-		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	-	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	-		



Bilan 2022.pdf

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/>					
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	15	492		494		496	15		
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5					
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	19 % ⑨	15 % ou 12,8 % ⑩	0 % ⑪
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590		583		595	
TOTAL						586		585		597	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>ABU</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5695		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860	414		
Total des déficits restant à reporter		870	6109		
<b>III DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 6267
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 407
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					389
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					396
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Ces cotisations comprennent les cotisations sociales de l'exploitant dans le cadre de l'article 238 bis du CGI.

⑤

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ABU4		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois		12			
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>							
Effectif moyen du personnel *		378	2				
Dont apprentis		657					
Dont handicapés		651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>							
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	44 897				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105					
<b>TOTAL 1</b>		<b>108</b>	<b>44 897</b>				
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Variation positive des stocks		111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>					
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>							
Achats		121	147				
Variation négative des stocks		145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	7838				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150					
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	<b>7985</b>				
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	36 912			
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117					
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (rapport de la ligne 108, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence		024	016				
Date de cessation							

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGR)

N° de dépôt

(1)

Néant

Exercice clos le 31/12/2022 SIREN 482362704  
 Dénomination de l'entreprise ABU  
 Adresse (voie) 82 rue de l'Espérance  
 Code postal 68120 Ville PFASTATT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	<u>1</u>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	<u>1</u>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	<u>2</u>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	<u>500</u>

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique ESSLINGER Prénom(s) Jean-Luc

Nom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 11/01/1957 N° Département 68 Commune MULHOUSE Pays FR

Adresse : N° 82 Voie Rue de l'Espérance

Code postal 68120 Commune PFASTATT Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique ESSLINGER Prénom(s) Camille

Nom marital  % de détention 50 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 03/04/1993 N° Département 68 Commune MULHOUSE Pays FR

Adresse : N° 11 Voie Rue Lambert

Code postal 68100 Commune MULHOUSE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Bilan 2022.pdf

⑦

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe II au CGR)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

Exercice clos le **31/12/2022** SIREN **482362704**  
 Dénomination de l'entreprise **ABUS**  
 Adresse (voie) **82 rue de l'Espérance**  
 Code postal **68120** Ville **PFASTATT**

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : **905**

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## **1BU1 Sarl / ANNEXE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 17216,84 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 45075,93 € et dégageant une perte de 414,37 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022  
Les notes et tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation.

Les informations sont présentées dans l'ordre des postes du bilan (Actif, Passif) puis du compte de résultat.

### **METHODES D'EVALUATION**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations et amortissements pour dépréciation**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie prévues sont les suivantes :

+ Frais d'établissement	5 ans
+ Agencements et aménagements de terrains	10 ans
+ Constructions	20 ans
+ Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
+ Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
+ Installations générales, aménagement divers	5 à 10 ans
+ Matériel de transport	2 à 5 ans
+ Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
+ Mobilier	5 à 10 ans

#### **Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### **Stocks**

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés, et au coût de production réel pour les produits fabriqués.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est calculée, Elle est égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation.

### **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en Euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en Euros au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours, est portée au bilan en « écart de conversion » actif et passif selon le cas.

Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### **Charges et produits exceptionnels**

Aucun élément particulier à signaler

*Certifié conforme à l'original*



**1 BU 1**  
82 Rue de l'Espérance  
68120 PFASTATT  
Tél. 06 52 800 601

# 1 BU 1

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500- €

82, rue de l'Espérance

68120 PFASTATT

RCS MULHOUSE 482 362 704

SIRET : 492 352 704 0025

\* \* \* \* \*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Madame, Monsieur,

1. Il est mis à votre disposition, outre le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de **414,37 €**, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter, comme il sera dit ci-après.

2. Cela étant précisé, il vous est exposé ce qui suit :

En ce qui concerne l'exercice 2022:

- ♦ Sur l'activité de la Société :

Le chiffre d'affaires est de **45.053,- €**.

Le chiffre d'affaires a été réalisé sur une période normale de 12 mois. Ce montant permet de constater une légère diminution de l'activité au cours de cet exercice.

- ♦ Sur les résultats de cette activité :

Le résultat de l'exercice dégage une perte de **414,37 €**.

Durant cet exercice social, la Société a enregistré une légère diminution de son chiffre d'affaires qui entraîne une petite perte.

3. Le résultat net se traduit par une perte de **414,37 €**. L'affectation suivante vous est proposée :

- ♦ **Au compte « Report à nouveau » .....414,37 €**

La Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

JLE

**4. Recherche et développement**

Aucune activité de recherche ou de développement n'a été réalisée par la Société.

**5. Perspectives d'avenir**

La Société poursuit ses efforts afin de retrouver une situation bénéficiaire.

**6. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement n'est survenu.

**7. Conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce**

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

**8. Dépenses somptuaires payées par la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a eu aucune dépense visée aux articles 39-4 et 223 du Code Général des Impôts.

Fait à PFASTATT  
Le 25 mai 2023

Le Gérant



# 1 BU 1

Société à Responsabilité Limitée  
au Capital de 7 500- €

82, rue de l'Espérance – 68120 PFASTATT  
R.C.S. MULHOUSE 482 362 704  
SIRET : 482 362 704 00025

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à dix neuf heures, les associés de la Société « 1 BU 1 », Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 500- € divisé en 500 parts sociales de 15- € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social à 68120 PFASTATT – 82, rue de l'Espérance, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- ◆ **Madame Camille ESSLINGER**  
propriétaire de **deux cent cinquante parts sociales numérotées**  
**de 1 à 250 .....250 parts**
- ◆ **Monsieur Jean-Luc ESSLINGER**  
propriétaire de **deux cent cinquante parts sociales numérotées**  
**de 251 à 500.....250 parts**
- TOTAL des parts représentant le capital social.....500 parts**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Luc ESSLINGER, Gérant.**

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ◆ Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice 2022 et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.
- ◆ L'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la même date.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressées aux associés en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

JLE

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2022 et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.**
- 2) Approbation desdites conventions.**
- 3) Approbation des comptes de l'exercice 2022, affectation du résultat, quitus à la gérance.**

Puis, il donne lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et, à ce titre, donne quitus entier et sans réserve à la gérance.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice 2022, approuve les comptes dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat pour l'exercice 2022.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

JCE

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat faite par la gérance dans son rapport. En conséquence, elle décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à **414,37 €** :

♦ au compte « Report à nouveau » ..... **414,37 €**

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce, constate l'absence de convention.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée vers vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Gérant et les associés, pour servir et valoir ce que de droit.

**Les associés :**

**Camille ESSLINGER**



**Jean-Luc ESSLINGER**



**Le Gérant :**

**Jean-Luc ESSLINGER**

